



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME
MRC DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement adopté en conformité du Plan et des Règlements d'urbanisme, ledit règlement étant identifié à la section 1 du présent avis.

1. LE PROJET DE RÈGLEMENT

Lors d'une séance tenue le 17 août 2026, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

- Projet de Règlement numéro 429 sur les usages conditionnels

Ce projet de règlement est adopté en conformité du plan et des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Pacôme suite à l'entrée en vigueur, le 24 novembre 2016, du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska.

2. OBJET DU RÈGLEMENT

2.1 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 429 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

Le projet de Règlement numéro 429 vise à permettre, à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé dans une zone déterminée par le règlement de zonage.

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Ce projet de règlement a pour but d'autoriser les projets admissibles à un usage conditionnel pour les commerces et services en zone résidentielle dans la zone 43R conformément aux dispositions du présent règlement « **Service de lavage d'automobiles** ».

Ce projet de règlement concerne tout le territoire en périmètre urbain de la Municipalité de Saint-Pacôme.

3. ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **31 août 2026** à 18 h 30, à l'Édifice de la mairie situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme (Québec). Au cours de cette assemblée publique seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de leur adoption.

Au cours de cette séance de consultation publique, les personnes et organismes intéressés pourront s'exprimer sur ce projet de règlement.

Le projet de règlement peut être consulté du lundi au jeudi, de 9 h à 16 h, à l'Édifice de la mairie situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme (Québec).

Donné à Saint-Pacôme, ce 18^e jour du mois d'août 2026.

Le Directeur général et greffier-trésorier

Louis-Philippe Caron

ROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Avis public
Assemblée publique de consultation

Je, soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis concernant l'assemblée publique de consultation en affichant, le 18^e jour du mois d'août 2026, deux copies aux endroits désignés par le conseil (7, rue Caron et 201, boul. Bégin), sur le site internet de la Municipalité www.st-pacome.ca et dans le journal local Le Placoteux.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois d'août 2026.



Louis-Philippe Caron
Directeur général
Et greffier-trésorier